

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Informations générales

Prescripteur : UT HAUTE ARIEGE DONEZAN (876014)

Arthur GAUX (/ 06 22 03 41 98)

Producteur : UP MIDI PYRENEES EST (875520)

Lionel DUBOIS (/ 06 11 13 22 37)

Prestations à réaliser

• Descriptif et Localisation

Entretien de réseau de desserte : fauchage / entretien mécanique des accotements (réf: 04-GVIN-
FEA01)

Passage épareuse RF du Llatta au Larguis. 2 passes amont 1 passe aval

Forêt domaniale de MERENS-LES-VALS (DO)

Commune : MERENS-LES-VALS (09110)

Localisation : RF du Llatta

Total :

Commandé	Un
3,500	KM

• Prescriptions [P] / Consignes [C] (hors sécurité)

Date de début: 01/07/2026 Date de fin: 31/07/2026

Juillet

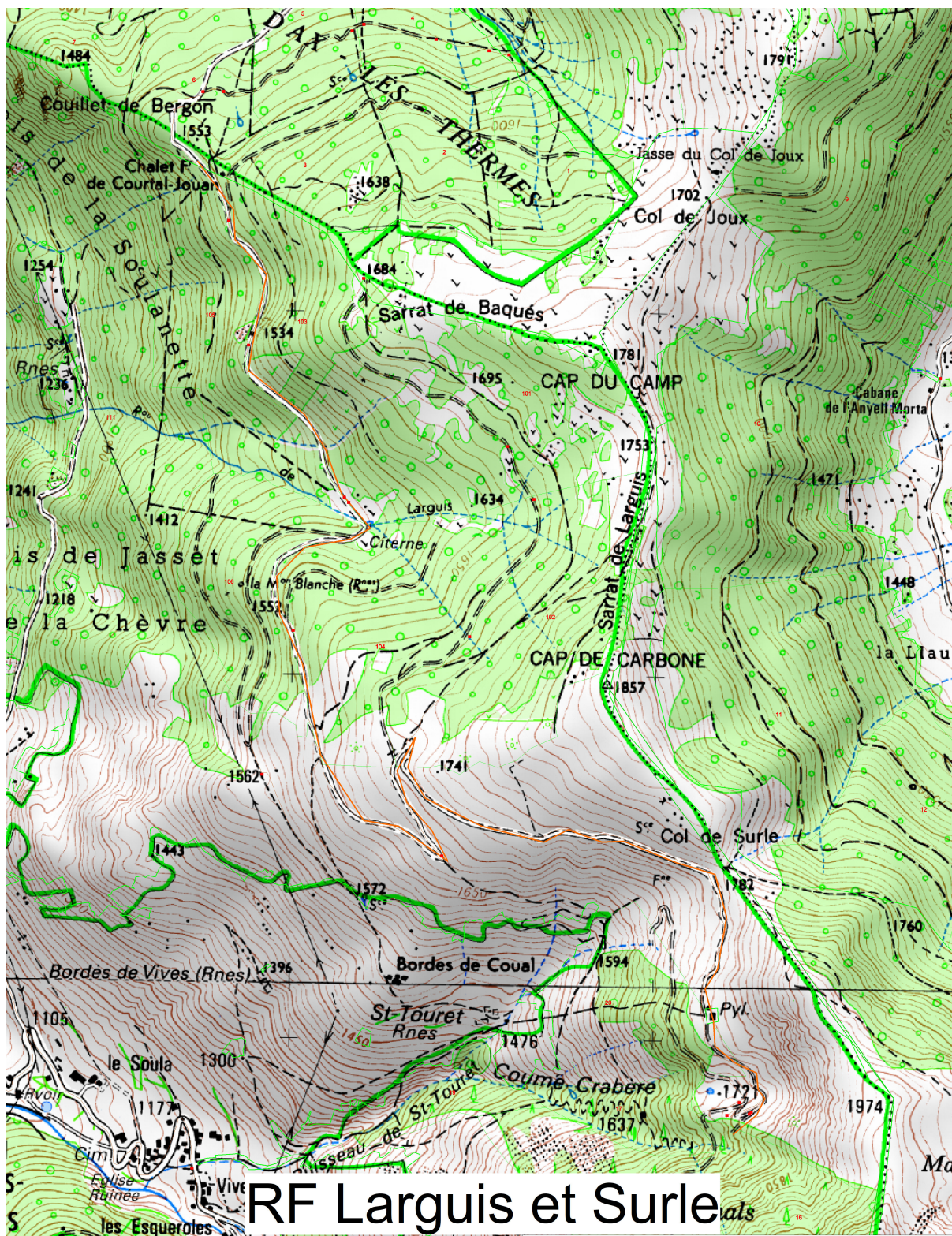
Technique

° [P] Détail du nombre de passages par accotements : 2+1

° [P] Modalités de l'intervention : Passage sur toute la RF de l'entrée du domanial jusqu'au bout de la RF

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Plan(s) d'intervention



RF Languis et Surle



Fiche de chantier : CPD-26-875520-21661858-0010
Version initiale

Page **3 / 7**
Edité le **28/01/2026**
Statut : **Créée**

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• **Commentaires**

Aucun commentaire

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Sécurité sur le chantier

• Informations liées aux secours

Numéros d'urgence : 112 [Secours européen] 18 [Pompiers] 15 [SAMU]

Point de rencontre pour sauvetage terrestre (PRS)	• SDIS: PRS 09 7 • Lieu : Parking entrée aval de Mérens-les-Vals (MERENS-LES-VALS) • GPS : (42.656809, 1.836848) • DFCI: FC42L9.5
Couverture téléphonique	• Chantier : ☒ Oui ☐ Non
Consignes d'accès au chantier	Aucune consigne d'accès

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

- **Plan de secours**



en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

• Facteurs de risques

Risques biologiques	• RISQUE : Affections provoquées par les piqûres de frelons et autres hyménoptères. • RISQUE : Borréliose de Lyme, Hantavirose, Encéphalite à tiques (transmises par les tiques).
Risques liés aux ouvrages	Néant
Risques liés à l'état sanitaire du peuplement	Néant
Risques liés à la nature du terrain	• RISQUE : Source

• Prescriptions/Consignes de sécurité spécifiques au chantier (*) de secours

- [C] Port du gilet haute visibilité
- [C] Consignes générales pour SECOURS (Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Trousse de secours, Véhicules garés dans le sens du départ, Sifflets)
- [C] Consignes ENGIN : Panneau de chantier, Présence extincteurs, Trousse de secours, Couverture téléphonique : présence réseau vérifiée, Téléphone chargé, Eteindre le moteur pendant les pauses, Respect des distances de sécurité entre 1 opérateur et 1 engin, EPI pour chauffeur d'ENGIN (Chaussures ou bottes de sécurité, Protection anti bruit)
- [C] Pose des panneaux de signalisation de chantier, rubalise, barrières sur les voies d'accès au chantier (RF, chemins de randonnée, ...)
- [C] Pose des panneaux de signalisation routière
- [C] EPI pour outil manuel (Chaussures ou bottes de sécurité, Gants, Respect des distances de sécurité entre 2 opérateurs)

(*) Les prescriptions/consignes de sécurité générales relatives à l'exercice de l'activité doivent être respectées.

• Mesures de sécurité en cas d'interventions simultanées ou successives d'entreprises

Aucune mesure de sécurité communiquée

en application de l'article R717-78-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 31 mars 2011 modifié

Contractants

La fiche de chantier et son annexe éventuelle doivent être disponibles sur le chantier. Les entreprises intervenantes doivent répercuter les informations y figurant à tous leurs sous-traitants éventuels.

• Intervenants

	NOM	Adresse	Tél.
Donneur d'ordre ONF	UT HAUTE ARIEGE DONEZAN	Maison forestière de Savignac 09110 SAVIGNAC-LES-ORMEAUX	
ONF intervenant - 1	UP MIDI PYRENEES EST	9 lieutenant Paul Delpech 09007 FOIX	

• Dates et signatures

Reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble du document, et notamment des informations de sécurité:

	Date	NOM et signature du représentant
ONF	28/01/2026	NOM : Signature :
ONF intervenant - 1	28/01/2026	NOM : Signature :